



ALBA  
LESQUIN

# A l'attention des résidents

**Objet : Entretien des paillasons – Rappel des responsabilités**

Chers copropriétaires,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'entretien des paillasons placés dans les parties communes de la résidence. Bien que des rappels aient été faits, certains paillasons nécessitent un nettoyage plus fréquent afin de préserver la propreté des espaces partagés.

Nous vous rappelons que, conformément au règlement de copropriété, l'entretien des paillasons est à la charge de chaque résident (cf §3.2.a.15. Aspects extérieurs). Nous vous encourageons donc à vérifier régulièrement l'état de votre paillason et à veiller à sa propreté.

Afin de garantir le bon entretien de la copropriété, et dans le cas où un paillason ne serait pas entretenu de manière satisfaisante, **la société de nettoyage interviendra et les frais liés à cette intervention seront alors facturés au(x) résident(s) concerné(s).**

Nous vous remercions de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour contribuer à la propreté de la résidence. Votre collaboration est essentielle pour maintenir un cadre de vie agréable pour tous.

Le 14/11/2024

Le Syndic : CITYA DESCAMPIAUX